



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : DUTHU Alexandra
Téléphone : 03 85 21 97 95
Mail : a.duthu@inao.gouv.fr

Monsieur le Maire
Mairie de Mionnay
Place Alain Chapel
01390 MIONNAY

V/Réf : SG
Affaire suivie par : Mairie de Mionnay

N/Réf : CM/AS/AD 23-658

Objet : modification du PLU
Commune de Mionnay

Mâcon, le 26 octobre 2023

Monsieur le Maire,

Par mail reçu le 14 septembre 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Mionnay.

La commune de Mionnay appartient aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) viticole "Coteaux de l'Ain" et agroalimentaire "Volailles de l'Ain".

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La modification simplifiée n°2 du PLU de Mionnay a pour objet l'évolution du règlement écrit en zone 2AUe qui correspond au Parc d'Activités Économiques de la Dombes. Cette modification n'a pas d'incidence sur les espaces agricoles, supports potentiels de production sous IGP.

Le territoire communal n'étant pas concerné par une AOP (Appellation d'Origine Protégée), l'INAO n'a pas d'avis formel à émettre. Toutefois, au vu des éléments développés ci-dessus, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale,
Christèle Mercier

Copie : DDT 01

INAO

37 boulevard Henri Dunant
71040 MACON Cédex
03 85 2196 50
inao-macon@inao.gouv.fr
www.inao.gouv.fr